

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN et Jean-Pierre TILLY

Absent excusé : Agnès PISSY représentée par Jean-Pierre TILLY, Christian VANWONTERGHEM représenté par Nicole MAGALLON, Jonathan LANCELOT.

Secrétaire de séance : M. Grégoire DELABRE

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 30/03/2017 et désigne Grégoire DELABRE comme secrétaire de séance.

Entend...

- Le rapport de Mme MAGALLON, adjointe déléguée aux finances, sur les éléments à suivre, après le vote du budget :
 - pour rappel : la prévision de l'équipement du toit de la bergerie en panneaux photovoltaïques et la construction du périmètre de captage de Peyssier ne constituent pas des priorités, sont inscrits à la section investissement à titre hypothétique et ne seront réalisés au cours de l'exercice que si des conditions très favorables le permettent ;
 - le budget n'a pas été construit en prenant en compte le niveau réel des dotations (information reçue après le vote du budget) et les conséquences du transfert de la taxe additionnelle (décision prise en séance, consécutive à une délibération de la CAGTD et qui n'a pas pu être imputée avant le vote du budget) : ces deux éléments affecteront favorablement le niveau des recettes.
- Le rapport du maire et du premier adjoint sur la réunion et la visite de terrain avec les Personnes Publiques Associées (PPA), dans le cadre de la préparation du PLU, en présence du CAUE, du SCOT et de la DDT :
 - la commune, dynamique sur le plan démographique et attractive du fait de l'activité associative, a acquis une certaine notoriété dont rendent compte les PPA ;
 - le village présente une qualité environnementale et architecturale qu'il convient de préserver, sans la réduire à une vitrine : c'est un lieu de vie où résident effectivement des habitants permanents ou semi-permanents. Un règlement trop prescriptif introduirait des obstacles inutiles. Il est préférable de mettre en avant des principes généraux applicables par chacun (le conseil municipal met par exemple en avant la nécessité de protéger l'exposition solaire des toitures équipées de panneaux photovoltaïques) ;
 - la situation du Villaret met en avant la problématique de l'intrication sur un même territoire d'espaces agricoles et résidentiels ;
 - le hameau des Faysses montre l'importance de la végétalisation des parcelles, permettant de mettre en lien les nouvelles constructions avec le bâti existant ;
 - l'observation de Clapier-Imbert depuis l'autre versant du vallon montre à quel endroit des constructions potentielles peuvent participer de la continuité du bâti.

- Le compte rendu du maire sur la réunion du bureau exécutif de la communauté d'agglomération (CAGTD) et exprime son adhésion au principe de fusion du SCOT et du Pays Gapençais, à l'intérieur d'un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) qui permettrait d'éviter la superposition des structures et renforce l'accès à des financements supplémentaires ;

Décide

- De soutenir par principe l'insertion de clauses sociales dans les procédures de marché et invite le maire à en informer l'État, même si le projet en cours de réfection de la toiture de la bergerie (comportant des travaux de désamiantage) n'est pas adapté à ce type de procédure ;
- Des modalités d'organisation du bureau électoral ;
- De suivre la proposition du comité des fêtes qui sollicite dans un premier temps le versement de la moitié de la subvention communale et ne demandera le solde qu'en cas de déficit à l'issue de la fête du village ;
- De la parution prochaine d'un Barci Info

Est informé...

- Du déroulement du stage d'auto-construction d'une éolienne implantée provisoirement dans le terrain de boules :
 - décide de maintenir cette implantation qui permet d'effacer une partie de la consommation de la mairie, en privilégiant la pose d'un mat autoportant qui limite l'emprise au sol et ne gêne pas les autres activités ;
 - charge le maire d'effectuer la recherche d'une solution adaptée ;
 - tire un bilan favorable de ce stage, ayant suscité des rencontres intéressantes entre les participants, contribué à soutenir les orientations de la municipalité en matière d'énergies renouvelables, fourni une occasion d'éducation populaire et donné un éclairage médiatique favorable sur la commune ;
- Des conséquences de l'épisode de gel noir pour les arboriculteurs de la commune ayant suscité une démarche du maire auprès du préfet pour la reconnaissance de l'état de calamité agricole. Dans ce contexte, les démarches entreprises pour l'usage agricole de la source de Combe Baisse sont mise en attente.

Rappel : prochain conseil municipal le 19 mai 2017

La secrétaire de séance

Le Maire

Grégoire DELABRE